



A vos cultures

N° 5 – 15 mars 2017

Service Agronomie

Conseil collectif réalisé pour le département de l'Allier à partir des observations du Bulletin de Santé du Végétal n°5.

A RETENIR :

Colza :

Charançon de la tige du colza: la protection doit être en place

Méligèthes : poursuivre la surveillance, avec les conditions météo favorables de cette semaine, l'activité du ravageur risque d'évoluer.

COLZA

85% des parcelles du réseau ont atteint ou dépassé le stade D1 (inflorescence principale dégagée) et 5 % des parcelles atteignent le stade E (boutons séparés), stade de risque vis-à-vis des méligèthes.

.

CHARANCON DE LA TIGE

Cinq parcelles sur dix huit observées font état de captures, comprises entre 1 et 8 individus. Le modèle proPlan Expert (disponible sur le site de Terres Inovia) estime que 100% du vol est réalisé pour la station de Vichy.

Rappel du stade de sensibilité : A partir du stade C2 du colza, apparition d'un étranglement vert clair à la base des nouvelles pétioles : c'est le début d'allongement de la tige.

Rappel du seuil d'intervention : le charançon de la tige étant très nuisible, un traitement est généralement conseillé 8 à 10 jours après les premières captures significatives d'où l'importance de disposer d'un piège sur ces parcelles. A ce jour, aucune méthode alternative disponible pour lutter contre ce ravageur en cas d'infestation mais, la présence d'auxiliaires (carabiques, staphylins et hyménoptères parasitoïdes) peut éventuellement limiter les futures infestations en détruisant les larves.

Le traitement a dû être réalisé.

N’oubliez pas de renouveler l’eau de vos cuvettes après le traitement afin de suivre une éventuelle ré infestation.

MELIGHETES :

Repérées dans quinze parcelles sur dix-sept, le modèle proPlan expert estime que 43% du vol est réalisé. Surveillez vos cuvettes jaunes afin de repérer l’arrivée des méligèthes dans vos parcelles. Rappel : les captures en cuvettes jaunes ne sont qu’un indicateur de présence et non de risque de nuisibilité, seuls les comptages sur plantes permettent d’apprécier le risque sur vos parcelles (voir le BSV de cette semaine).

La période de risque démarrant au stade D1 (boutons accolés), il est désormais indispensable de surveiller vos parcelles. Au vu des conditions météo de ces derniers jours favorables au vol du ravageur, il a été observé des méligèthes sur 44 % des plantes, il est nécessaire de faire des comptages rigoureux dans vos parcelles.

Rappel des seuils :

Etat du colza	Stade	
	Stade boutons accolés (D1) 	Stade boutons séparés (E) 
Colza vigoureux (sol profond, bonne vigueur des plantes, peuplement optimal, pas d’autres dégâts)	3 méligèthes par plante, <i>mais il est aussi possible d’attendre le stade E selon le contexte de croissance de l’année pour ré-évaluer le risque plus tard.</i>	6 à 9 méligèthes par plante
Colza stressés ou peu développés (climat stressant, déficit hydrique, peuplement trop faible ou trop important, vigueur faible des plantes, autres dégâts)	1 méligèthe par plante	2 à 3 méligèthes par plante

La stratégie de lutte vis-à-vis des méligèthes vise à maintenir les populations à un niveau tolérable pour que la floraison puisse s’engager sans retard important et que les compensations puissent s’exprimer au maximum.

A ce jour, aucune intervention n’est justifiée.

Attention, nous vous rappelons que dans les situations où les attaques de méligèthes sont habituellement modérées, l’association d’une variété haute et très précoce à floraison en mélange à 5-10 % avec la variété d’intérêt peut permettre de rester en deçà des seuils d’intervention. Cette variété haute et très précoce sera en effet plus attractive pour les méligèthes.

Pour les situations (parcelles abritées, bien exposées) où les comptages de méligèthes dépasseraient les seuils indiqués ci-dessus, prévoir d'intervenir avec :

PLENUM 50 WG 0.15kg (pymétozine 500g/kg) environ 15 €

TREBON 30 EC 0.2 litre (étofenprox 287.5g/l) environ 13 € efficace également sur charançon de la tige du colza pour les parcelles où le traitement n'aurait pas encore été fait

MAVRIK FLO 0.2 litre (tau fluvalinate 240g/l) environ 12 €.

Ces deux dernières spécialités possèdent la mention abeille et sont donc autorisées avec présence de fleurs dans la culture en dehors des heures de présence des abeilles

La Chambre d'Agriculture de l'Allier est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. Rédaction : Mickaël Bimbard et Luc Fournier

*Chambre d'Agriculture de l'Allier - 60 Cours Jean Jaurès – BP 1727 -03017 Moulins cedex
Tél : 04 70 48 42 42 – Fax 04 70 46 30 69 - cda.03@allier.chambagri.fr*



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

*avec la contribution financière
du compte d'affectation spéciale
"Développement agricole et rural"*